

OBJET / GAIA

**Orgue église  
Saint-Laurent :  
constitution  
d'une commission  
ad hoc**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
22 septembre 2021  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 21  
hor zirenak:

Nombre de votants / 28  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Étaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Marie Aristizabal, adjointe, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Amaia Beyrie à M. Philippe Bacardatz, M. Michel Duthilleul à Mme Lilian Hirigoyen.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la valorisation et de la restauration engagées depuis 2017 de l'église Saint Laurent, la Commune par délibération en date du 28 octobre 2019 a lancé les études de conception et réalisation d'un nouvel orgue adapté à la taille de l'église et à une utilisation culturelle et culturelle de l'instrument.

Il appartient aujourd'hui au maître d'ouvrage de sélectionner le facteur d'orgue en charge des travaux suivants :

- La construction et l'installation d'un orgue de style baroque,
- L'installation de l'orgue dans l'église Saint-Laurent et sa mise en œuvre, avec notamment l'installation de l'instrument, la mise en place de la console (buffet de la mécanique des tuyaux, etc...) et des éléments de soufflerie y compris toutes sujétions de conception d'estrade et d'adaptation aux tribunes et balustrades existantes.

La procédure se déroule en deux phases successives afin de réduire progressivement le nombre de candidat et d'offres à négocier et comprendra les étapes suivantes :

- Un recensement des candidats avec appel public à la concurrence ;
- Une sélection sur dossier, selon les critères de présélection, des candidats admis à remettre une offre avec projet de l'orgue ;
- L'audition des candidats sélectionnés, avec remise de prestation de type « projet d'intégration de l'orgue envisagé » ;

- L'analyse des offres selon les critères d'attribution précisés dans le règlement de consultation dit de remise de l'offre ;
- Le classement des candidats ;
- La négociation des conditions si la maîtrise d'ouvrage le juge nécessaire ;
- L'attribution du marché par le pouvoir adjudicateur.

**La première phase dite de « candidature »** permettra sur présentation d'un dossier de candidature complet de présélectionner trois candidats pour remettre une offre en tenant compte de l'emplacement et de la volumétrie de l'ouvrage. Deux possibilités d'installations s'offrent à chaque candidat, une volumétrie sur 3 niveaux et une volumétrie sur 2 niveaux.

Dans les deux cas de figure des volumétries, les candidats devront mettre en avant dans chaque positionnement les avantages (techniques, musicaux, financiers) et les inconvénients, et motiver son choix et sa préférence d'installation par rapport à une autre solution. Cette première phase permettra de préciser les caractéristiques techniques et d'envisager des projections financières estimatives.

**La deuxième phase dite de « remise de l'offre »** consistera, pour les trois candidats retenus, à la remise dans un délai de trois mois (prévisionnellement entre octobre 2021 et janvier 2022) d'une offre définitive décrivant précisément leur projet et comprenant l'intégration de l'instrument dans l'église. Cette phase sera associée à une audition.

Pour ces deux phases de la consultation, la maîtrise d'ouvrage sera accompagnée par une commission composée pour la circonstance dite « commission ad hoc ». Elle comprendra des membres de l'assemblée délibérante de la Commune ainsi que des personnes qualifiées choisies pour leurs compétences professionnelles et/ou techniques en liaison avec l'objet du projet.

La commission ad hoc est investie d'un rôle consultatif. Chaque membre de la commission émet un avis de manière à aider la maîtrise d'ouvrage à prendre sa décision.

La commission ad hoc apporte son aide notamment au dépouillement, à l'appréciation des dossiers de candidature et à l'analyse des offres. Elle assiste à l'analyse des offres et à l'audition.

Les membres de cette commission seront invités à participer aux réunions qui se tiendront à la mairie. Aucun quorum n'est requis pour que la commission se réunisse valablement dans la mesure où tous les membres désignés ont été normalement convoqués.

A la diligence de la maîtrise d'ouvrage, les observations et les recommandations de la commission d'audition seront consignées dans un rapport établi à l'occasion de chacune des réunions. Ces documents seront réalisés sous la responsabilité de l'acheteur par le technicien communal désigné à cet effet.

Le pouvoir adjudicateur garde le pouvoir de décision et la responsabilité du choix du candidat auquel sera attribué le marché.

La composition de la commission ad hoc est proposée de la manière suivante :

- Monsieur Christian DEVEZE, Maire de la Commune de Cambo-Les-Bains en exercice ;
- Monsieur Robert POULOU, adjoint chargé de la Culture ;
- Le comité technique composé de :
  - Monsieur Gilles MEDEVIELLE ;
  - Monsieur Thomas OSPITAL, organiste ;

- Monsieur Esteban LANDART, organiste ;
- Madame Isabelle JOLY, architecte du Patrimoine et maître d'œuvre de cette opération ;
- Madame Aude CLARET, Conservatrice ou son représentant, intervenant pour le compte de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine ;
- Monsieur Dominique GONAND, Président de l'Association des Amis de l'Orgue Saint-Laurent de Cambo ;
- Monsieur Roger BARBIER, membre de l'Association des Amis de l'Orgue Saint-Laurent de Cambo ;
- Monsieur Philippe VOUTE, représentant de la paroisse.
- Mme Isabelle AYERBE, conseillère municipale (et organiste)
- Mme Amaia GARAT – M. Beñat GARAT organistes
- Mme Mano CURUTCHARRY – Conservatrice Des Antiquités et Objets d'Arts (CDAOA)
- Les membres du conseil municipal suivants : Eliane AIZPURU, Jean Noel MAGIS, Jean-Paul EYHERACHAR, Bixente GOYTINO, Corinne OTHATCEGUY, Jean-Paul ALAMAN.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la composition de la commission ad hoc tel que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza